



PROJET ASSOCIATIF DE L'APAEHM

ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS D'ENFANTS HANDICAPES MOTEURS

Gestionnaire des établissements et services suivants :

- L'INSTITUT MEDICO EDUCATIF (IME) « LA CIGALE » avec section rééducation
CAPACITE D'ACCUEIL : 45 places, 31 en semi-internat et 14 places en internat.
250 Avenue Villard de Honnecourt - 30900 NIMES
- SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A DOMICILE (SESSAD)
CAPACITE D'ACCUEIL : 19 Places
Maison des Professions Libérales et de santé
Parc Georges BESSE . 30035 NIMES Cedex 1
- CENTRE D'ANIMATION DE VACANCES ET DE LOISIRS ADAPTES (CAVLA)
CAPACITE D'ACCUEIL : 14 Places
250 Avenue Villard de Honnecourt - 30900 NIMES
- CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (CAT) « PIERRE LAPORTE »
CAPACITE D'ACCUEIL : 45 Places
249 Chemin Auberge de la Jeunesse - 30900 NIMES
- CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (CAT) « PIERRE LAPORTE »
CAPACITE D'ACCUEIL : 20 Places
20 Rue du Cacharel - 30470 AIMARGUES

SIEGE SOCIAL

250 Avenue Villard de Honnecourt - 30900 NIMES

Tél : 04.66.28.82.60 Fax : 04.66.28.82.69

e-mail : bmercier@la-cigale.fr

Association type Loi 1901

Déclarée à la Préfecture du GARD le 14 Juin 1960





Préambule (rappel des objectifs statutaires)

Outre la gestion des établissements et services, l'Association a pour buts :

- de procurer à chaque établissement et service le maximum d'efficacité par des moyens appropriés.
- d'informer l'opinion et les pouvoirs publics, et d'en obtenir, tant sur le plan législatif que sur le plan financier les moyens de réaliser l'éducation, la rééducation, le maintien des acquis, le développement complet des enfants et adultes atteints de maladies génétiques rares, déficients moteurs, polyhandicapés, traumatisés crâniens.
- de réunir les familles, pour l'étude en commun des problèmes de la prise en charge et pour la création d'un climat familial favorable à l'épanouissement de tous. Ce but sera recherché avec la concours de tous les techniciens et professionnels susceptibles d'apporter leur aide et leurs compétences professionnelles.
- d'aider, de promouvoir, ou de créer, en plein accord avec les organismes publics intéressés, toutes les réalisations afin d'étendre la capacité d'accueil pour les enfants et adultes, infirmes moteurs cérébraux, polyhandicapés, traumatisés crâniens.

LES VALEURS DE L'APAEHM

- La primauté de la personne :
Tout en répondant activement aux besoins d'accompagnement des personnes handicapées physiques (maladies génétiques rares, IMC, polyhandicapés, traumatisés crâniens) de tous âges l'APAEHM a toujours mis l'accent sur la primauté de la personne et le respect qui lui est dû. Cette priorité peut se traduire par quelques idées simples :
- la personne en situation de handicap est une personne avant d'être handicapée.
- la personne en situation de handicap est un citoyen.
- Chaque personne en situation doit se voir garantir son projet de vie individuel ainsi qu'une intégration sociale adaptée.
- Chaque personne en situation de handicap doit se voir offrir des moyens d'accompagnements souples et diversifiés.

En définitive, la philosophie de l'APAEHM, fondée sur le respect de « l'autre » est de permettre à la personne accueillie, de s'épanouir et de prendre sa place dans la société. La personne en situation de handicap, membre à part entière du corps social, doit apporter la richesse de ses valeurs et être acteur de son projet de vie, dans la mesure de ses moyens.

LA LAICITE

Respect absolu des consciences qui nous préserve de tout intégrisme et de toute exclusion.



LA CITOYENNETE

Les valeurs induites par la dimension associative sont constitutives de notre engagement.

- La richesse du lien social qui se tisse entre les membres d'une association (usagers, parents, salariés, bénévoles) facteur d'entraide et de dynamisme.
- Une capacité d'innovations et de propositions par une détection rapide des besoins et par une connaissance de la situation de handicap acquise par les familles.
- Une souplesse d'exécution, affranchie de la rigidité de structures uniquement administratives.
- Une valeur « ajoutée » de solidarité et d'humanité, valeurs qui doivent être partagées par les bénévoles et les salariés.
- Une capacité de médiation entre les personnes en situation de handicap, les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.

DES VALEURS A L'ACTION

CHOIX POLITIQUE

- L'APAEHM affirme depuis sa création que les personnes en situation de handicap ne sont pas des citoyens à part avec des droits particuliers mais sont des citoyens à part entière avec les mêmes droits que les autres. Cette affirmation d'égalité aboutit au refus de toute discrimination.
- Le handicap problème de société :
Il est l'affaire de tous. Notre association de Parents et Amis œuvre dans l'intérêt des personnes en situation de handicap. Qui peut mieux connaître le problème du handicap sinon les familles ?
- L'intégration des personnes en situation de handicap
L'APAEHM a vocation d'accompagner les personnes en situation de handicap. Pour cela, elle a délibérément choisi de gérer les établissements médico sociaux nécessaires à l'accompagnement des personnes en situation de handicap enfants puis adultes.

LA MISE EN ŒUVRE DE NOTRE POLITIQUE

- Environnement familial :
La participation des familles est partie intégrale de l'accompagnement de la personne accueillie dans un établissement ou service. Chacun doit se rappeler que mieux que quiconque, la famille connaît l'histoire de la personne ; à ce titre, la famille est associée à la définition du projet de vie global et individualisé de la personne accueillie. Cette Association autour de la personne en situation de handicap se fait dans le respect réciproque de chacun. Dans ce contexte, les familles qui le désirent peuvent bénéficier d'un soutien de l'APAEHM.
- Environnement social



Par ses salariés, collaborateurs et son conseil d'administration l'APAEHM participe aux instances du secteur Médico-social qu'elles soient associatives ou publiques.

- Environnement politique

A tous niveaux, vis à vis de son environnement politique, élus, autorités de contrôle et de tarification, l'APAEHM doit légitimer sa mission de médiation en cultivant les capacités suivantes :

- Transparence dans ses buts, son action et ses engagements.
- Professionnalisme et qualification de ses salariés.
- Porteur permanent de projets afin de s'adapter aux besoins des personnes en situation de handicap et aux évolutions culturelles et sociales de leur environnement.

- Environnement professionnel

L'APAEHM assure la responsabilité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les établissements et services. C'est une responsabilité complexe puisqu'elle fait appel de façon permanente au sens de la relation et à la créativité.

Le professionnalisme de tous les intervenants salariés est donc nécessaire. Il se traduit par :

- Demande à ses collaborateurs dans les établissements et services une grande vigilance pour que soit respecté « le souci de bien-traitance » des usagers pris en charge.
- Une attention permanente aux méthodes nouvelles et aux progrès techniques favorisant l'autonomie et le développement des personnes accueillies.
- Une vigilance quotidienne quant à la qualité des personnels à ses motivations, à ses conditions de travail.
- Une politique de formation des salariés dans le cadre des lois et de la réglementation en vigueur.
- Une capacité d'évaluation de actions.

Le Président

Bernard MERCIER